



VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT
DU MAIRE

Service émetteur : Pôle Culture-Festivités -Loisirs-Vie Asso & Economique

Objet : Signature d'un contrat concernant la réalisation d'une activité manuelle conclue entre la commune de Bruay-sur-l'Escaut et la société LES ATELIERS DE MANUE.

Le Maire de la Ville de Bruay-sur-L'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 modifiée par celle du 06 juillet 2021 donnant délégation à Madame le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la volonté d'organiser des ateliers pour contribuer à l'attractivité de son territoire pour la période de Noël pour les enfants de la ville,

Considérant la nécessité de conclure un contrat avec la société LES ATELIERS DE MANUE relatif à la prestation d'un atelier de fabrication de bougies le samedi 7 décembre 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : de la signature d'un contrat avec le prestataire LES ATELIERS DE MANUE, 6 rue de la république – 59 269 ARTRES - Numéro S.I.R.E.T : 835 373 911 00014 relatif à assurer un atelier pour un montant fixé à 250 HT (TVA à 0,0%) soit à 250 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que le contrat est conclu pour la durée de l'atelier.

ARTICLE 3 : dit que les crédits sont inscrits au budget Communal.

Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le 15/07/2024

Le Maire

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué



Sylvia DUHAMEL

Le Maire de Bruay-sur-l'Escaut certifie que le présente acte a été :

- Reçu en Préfecture le : 01/08/2024
- Affiché le : 02/08/2024

N° Acte : 32	Date de l'acte : 15/07/2024	Commune de Bruay-sur-l'Escaut	N° du domaine : 8.9
--------------	-----------------------------	-------------------------------	---------------------